

# Commune de LA CHAPELLE HUGON

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 MARS 2021

Ouverture de séance : ....20.h 00.....

### **Approbation du compte-rendu de la dernière session.**

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil s'ils ont des remarques à apporter sur le compte rendu du 15 janvier 2021

AUCUNE MODIFICATION

### **1 – Délibération portant approbation du compte de gestion 2020**

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil le compte de gestion dressé pour l'exercice 2020, par Madame la trésorière de Sancoins, visé et certifié conforme.

Toutes les écritures sont conformes à celles de la commune.

De ce fait, le conseil :

APPROUVE POUR : 9 CONTRE : 0 le compte de gestion 2020 comme suit :

Résultat cumulé 2020 section de fonctionnement : excédent .....34 102.62 €  
Résultat cumulé 2020 section d'investissement : déficit.....-58 293.30 €

Il est demandé aux membres du conseil de bien vouloir signer la dernière page du compte de gestion 2020.

### **2 – Délibération portant vote du compte administratif 2020**

Monsieur le Maire précise aux membres du Conseil que le compte administratif 2020 est présenté par le 1<sup>er</sup> adjoint, Monsieur le Maire sort.

Le compte administratif 2020 est dressé par Monsieur Jean-Yves GIOT, Maire.

Toutes les écritures sont conformes à celles de la Trésorerie.

De ce fait, le conseil :

APPROUVE POUR : 8 CONTRE : 0 le compte administratif 2020 comme suit :

Résultat cumulé 2020 section de fonctionnement : excédent .....34 102.62 €  
Résultat cumulé 2020 section d'investissement : déficit.....-58 293.30 €

Il est demandé aux membres du conseil de bien vouloir signer la dernière page du compte administratif 2020 sauf le Maire et Le 1<sup>er</sup> adjoint signe en lieu et place du Maire.

### **3– Délibération portant vote de l'affectation du résultat 2020 sur 2021**

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil le compte de résultat dressé pour l'exercice 2020, par Madame la trésorière de Sancoins, visé et certifié conforme.

Toutes les écritures sont conformes à celles de la commune.

De ce fait, le conseil :

APPROUVE      POUR : 9                      CONTRE : 0

Est porté au compte 1068 en recette d'investissement .....113 093.32 €

Est porté au compte 002 excédent de fonctionnement reporté en recette de fonctionnement .....182 085.54 €

Est inscrit au déficit 001 dépense investissement -59 334.59 €

Il est demandé aux membres du conseil de bien vouloir signer page de l'affectation de résultat 2020.

### **4– Délibération portant acceptation de la convention secrétariat itinérant CDG18**

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil que suite à l'absence pour congés maladie de la secrétaire, il a dû faire appel au secrétariat itinérant du Centre de Gestion du Cher et qu'il a signé la convention pour que ce service puisse se mettre en place rapidement.

De ce fait, le conseil :

APPROUVE      POUR : 9                      CONTRE : 0

Il est précisé que la journée est de 180 € et la ½ journée est à 100 € et que ce service sera prévu au budget primitif 2021

### **5– EN ATTENTE - Délibération portant acceptation du devis SEGILOG**

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal qu'il est nécessaire de changer de logiciel pour parer éventuellement à un remplacement de la secrétaire par une secrétaire des environs.

De ce fait, les logiciels A.ge.di serait remplacé par SEGILOG (logiciels utilisés par une majorité de communes).

SEGILOG a établi un devis de 3264 € pour reprise des fichiers et 2784 € de maintenance annuelle (entendu ligne hotline + formations sur place + formateur autant que nécessaire + toute la gamme de logiciels, cette somme sera à prévoir tous les ans).

Si approuvé il faut prévoir ces sommes au budget primitif 2021 pour une mise en place dès avril.

*De ce fait, le conseil ACCEPTE      POUR :                      CONTRE :*

Un doute subsistant sur le devis de SEGILOG, la décision est reportée. Il sera demandé à SEGILOG des précisions sur sa proposition.

En prévision d'une éventuelle acceptation, une ligne sera inscrite au budget 2021.

## **6– EN ATTENTE - Délibération portant acceptation du devis DEFIBRILLATEUR**

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal qu'il est nécessaire de reprendre un nouveau défibrillateur au niveau de la salle des fêtes, selon la législation en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2021.

De ce fait, il présente le devis de 1788 € présenté par ALTRAD.

Si approuvé il faut prévoir cette somme au budget primitif 2021.

*De ce fait, le conseil APPROUVE POUR : CONTRE :*

Mettre aux normes le défibrillateur Place de la Mairie (prévoir au budget en fonctionnement), il est fonctionnel mais la ligne téléphonique est défectueuse donc remettre en conformité.

Une prévision budgétaire sera quand même prévue en investissement.

## **7– Délibération portant participation financière au FSL 2021**

Monsieur le Maire donne lecture aux membres du Conseil Municipal de la Direction Solidarité et Cohésion Sociale, Action Sociale et Insertion du Conseil Départemental relatif au financement du Fonds de Solidarité Logement qui regroupe les aides au logement, à l'énergie, à l'eau et au téléphone en direction des personnes défavorisées.

De ce fait, il est nécessaire de fixer la participation financière au FSL 2021 et de la prévoir au BP 2021.

Pour mémoire en 2020 la participation était de 80 €.

De ce fait, le conseil :

APPROUVE POUR : 9 CONTRE : 0 une participation financière de 80 € (énergie).

## **8– Délibération portant participation financière à l'Amicale des Sapeurs Pompiers**

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal la demande de participation financière de l'Amicale des Sapeurs-Pompiers de la Guerche sur l'Aubois.

En effet, il faut changer leur drapeau de cérémonie pour 1216.80 €.

De ce fait, il est nécessaire de fixer la participation financière et de la prévoir au BP 2021.

De ce fait, le conseil :

ACCEPTÉ POUR : 9 CONTRE : 0 une participation financière de 100 €

## **9– Délibération portant adhésion à TGV et Mobilité Ferroviaire Grand Centre Auvergne**

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal la demande d'adhésion auprès TGV et Mobilité Ferroviaire Grand Centre Auvergne au titre de 2021.

De ce fait, il est nécessaire de valider cette adhésion qui s'élève à 50 € et de la prévoir au BP 2021.

De ce fait, le conseil ACCEPTÉ POUR : 8 CONTRE : 1 l'adhésion qui s'élève à 50 €

## QUESTIONS DIVERSES

- Rapport conseil d'école
- Eau chaude pour se laver les mains → devis
- Chauffage
- Cour de l'école
- Merci à Véronique pour les quelques heures de surveillance des enfants à l'école
  
- Le prochain conseil municipal doit avoir lieu maxi le 15 avril portant sur le budget primitif 2021. Ce projet de budget sera à faire valider par la trésorerie avant la date du conseil.
  
- Personnel : Karine absente jusqu'au 30 mars 2021 (prolongation ?????) – remboursement par la CNP assurance (le montant sera connu lors de l'état des recettes perçus auprès du TP mi avril) à prévoir au BP en recette de fonctionnement / renouvellement Carole emploi PEC du 01/04 jusqu'au 30/9/2021 avec un remboursement à hauteur de 80 % au lieu de 60 % / renouvellement contrat Sabrina du 01/04 jusqu'au 06/07.
  
- Rapport de la gendarmerie
  
- Devis pour le feu d'artifice
  
- France relance (ponts) évaluation gratuite de nos 2 ponts

**Fin de séance : 23 h 05**